



Le 20 avril 2018

**\*\*\*\* Avis important \*\*\*\***

### ***Réduction de la redevance sur l'huile et le glycol (antigel)***

Chers membres,

Considérant les bas volumes récupérables pour les huiles ainsi que le glycol (antigel) pour les provinces du Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, UOMA Atlantic-Atlantique a à son conseil d'administration du 5 avril 2018 pris la décision de diminuer les redevances environnementales sur les huiles ainsi que sur le glycol (antigel) mixte et le glycol (antigel) concentré selon les détails suivants :

<b><i>Produits</i></b>	<b><i>Diminution</i></b>	<b><i>Nouveaux taux</i></b>
Huile	0,02 \$/litre	0,05 \$/litre à <b>0,03 \$/litre</b>
Glycol (antigel) mixte	0,02 \$/litre	0,10 \$/litre à <b>0,08 \$/litre</b>
Glycol (antigel) concentré	0,04 \$/litre	0,16 \$/litre à <b>0,12 \$/litre</b>

**La modification aux montants des redevances sur l'huile et le glycol (antigel) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Donc vos remises dues le 31 octobre 2018 couvrant le troisième trimestre seront payées avec les nouveaux montants de redevances.** L'article 3.2B de la convention des membres stipule qu'UOMA Atlantic-Atlantique doit aviser ses membres 90 jours avant un changement de taux de redevances mais nous croyons que comme ces modifications bénéficieront à tous les membres, elles seront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Les membres du conseil d'administration, la direction et le personnel d'UOMA Atlantic-Atlantique vous remercient pour votre habituelle collaboration et vous assure de leur entier dévouement pour la cause d'UOMA Atlantic-Atlantique.

Jean Duchesneau  
Directeur général

JD/nt